REPUBLIQUE FRANCAISE **CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES**	**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL** ---------- **QUATRIEME REUNION DE 2007**

Séance du 21 décembre 2007

Etaient présents : M. Azavant, Mme Bédouret, M. Béhague, Mme Beyrié, M. Boube, Mme Bourdeu, MM. Brune, Calvo, Castells, Dubarry, Dufaure, Mme Durrieu, MM. Dussert, Dutour, Duzer, Forgues, Fortassin, Fourcade, Frossard, Guilhas, Lalanne, Laval, Lepore, Loudet, Marquié, Marthe, Miqueu, Palmade, Pélieu, Mme Robin-Rodrigo, MM. Verdier, Vignes.

Avaient donné pouvoir : M. Lapeyre à M. Castells, M. Léo à M. Brune.

COUVERTURE EN HAUT DEBIT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

DOSSIER N° 617
M. Guilhas, RAPPORTEUR.

Vu le rapport n° 617 du Président qui précise que soucieux d'assurer un développement harmonieux de notre département, le Conseil Général souhaite s'investir dans le développement des techniques d'information et de communication, nouvel enjeu de résorption de la fracture territoriale. Notre démarche consiste à donner à nos territoires les meilleures chances de développement pour l'avenir en réagissant face à une demande pressante et précise de nos concitoyens et en choisissant des solutions qui garantissent une anticipation des évolutions majeures actuellement en cours. L'objectif prioritaire est avant tout de couvrir l'espace rural qui est celui qui aujourd'hui est, à l'issue de la charte « Départements Innovants », le plus pénalisé par l'absence d'ADSL.

La volonté du Conseil Général est d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet par la mise en place d'un Partenariat Public Privé (PPP) ou d'une Délégation de Service Public (DSP), de sélectionner un délégataire en charge de l'établissement, de la mise à disposition et de l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

Le projet consiste à créer un réseau de collecte permettant l'accès au haut débit soit par la création d'un réseau nouveau soit par l'utilisation d'un réseau existant complété en tant que de besoin. Il s'agit pour le Conseil Général de participer aux investissements mais en aucun cas de participer aux frais de fonctionnement ou au financement des équipements actifs.

Après avis de la sixième commission,

Le Conseil Général, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de donner délégation à la Commission Permanente pour désigner un cabinet chargé de préparer le cahier des charges d'un PPP ou d'une DSP et pour prendre toute décision liée à la conclusion de ce PPP ou de cette DSP,

fondamental. A mon sens, il me semble que d'autres propositions qui ont été faites en ce qui concerne les territoires ruraux étaient peut-être les solutions les mieux adaptées. Je m'exprime en mon nom personnel, au nom des élus ruraux et pour avoir vécu de façon souvent pressante, comme vous certainement Mme la Présidente, les demandes des entreprises ou des citoyens d'avoir ce service qui désormais devrait être un droit et sera un droit, à savoir avoir a minima l'ADSL, le haut débit ou le très haut débit. Je crois que dans le choix des techniques que nous faisons, il y a effectivement une évolution au travers notamment du satellitaire et dans le cas présent je m'interroge quant à la proposition qui nous est soumise. J'ai l'impression qu'on n'a pas forcément la meilleure réponse technique. Voilà Mme la Présidente ce que je voulais dire.

Mme la Présidente – Merci.

Séance du 22 janvier 2010

M. Fortassin.

M. Fortassin – Mme la Présidente, mes chers collègues, je m'exprimerai à titre personnel et au nom du groupe radical. Comme mentionné à la page 1 du rapport de Mme la Présidente, le réseau de communication électronique haut débit avait été décidé par le Conseil Général voilà un peu plus de deux ans. J'avais, lors de la séance plénière du 21 décembre 2007, eu l'honneur de présenter ce rapport, ce projet, qui avait été voté à l'unanimité. Nous nous félicitons donc aujourd'hui que ce projet soit maintenant finalisé et le groupe radical votera le rapport qui nous est présenté. Je n'aborderai pas les aspects techniques, d'autant plus que quand on consulte les spécialistes, on trouve le camp de ceux qui considèrent que le satellitaire est ce qu'il y a de mieux et on trouve le camp de ceux qui considèrent que le Wimax est la panacée et je dirai qu'ils se répartissent à peu près à parts égales. C'est un peu comme ceux qui disent que le vaccin contre la grippe H1N1 est très efficace et ceux qui disent de ne surtout pas se faire vacciner. Il est très difficile dans ce cas de se faire une idée et nous sommes dans ce cas de figure. Toutefois nous déplorons qu'il n'ait pas été possible de choisir l'opérateur historique et ce, au regard des actions qui ont été menées en 2004 où 100 000 lignes sur 120 000 nécessaires ont été desservies dans le cadre de « Département Innovant » et en 2008 avec l'équipement du futur site de Knauff. Ces actions menées par l'opérateur historique étaient certes très incomplètes mais elles avaient le mérite de n'avoir rien coûté aux finances du département. Nous espérons très vivement que les recettes escomptées seront au rendez-vous car nous pouvons quand même observer que le futur opérateur, en garantissant 10 % des recettes escomptées, ne prend pas un risque considérable car 10 % des recettes seront toujours au rendez-vous sinon ce serait un fiasco total, ce que nous n'espérons pas. Nous sommes persuadés que bien sûr les recettes seront plus élevées que cela. Seront-elles à la hauteur de ce qui nous est annoncé ? Ça reste un point d'interrogation mais les années futures nous le dirons. Ceci dit, comme je l'ai dit précédemment, le groupe radical votera ce rapport sans état d'âme.

Mme la Présidente – Merci M. Fortassin.

M. Dufaure.